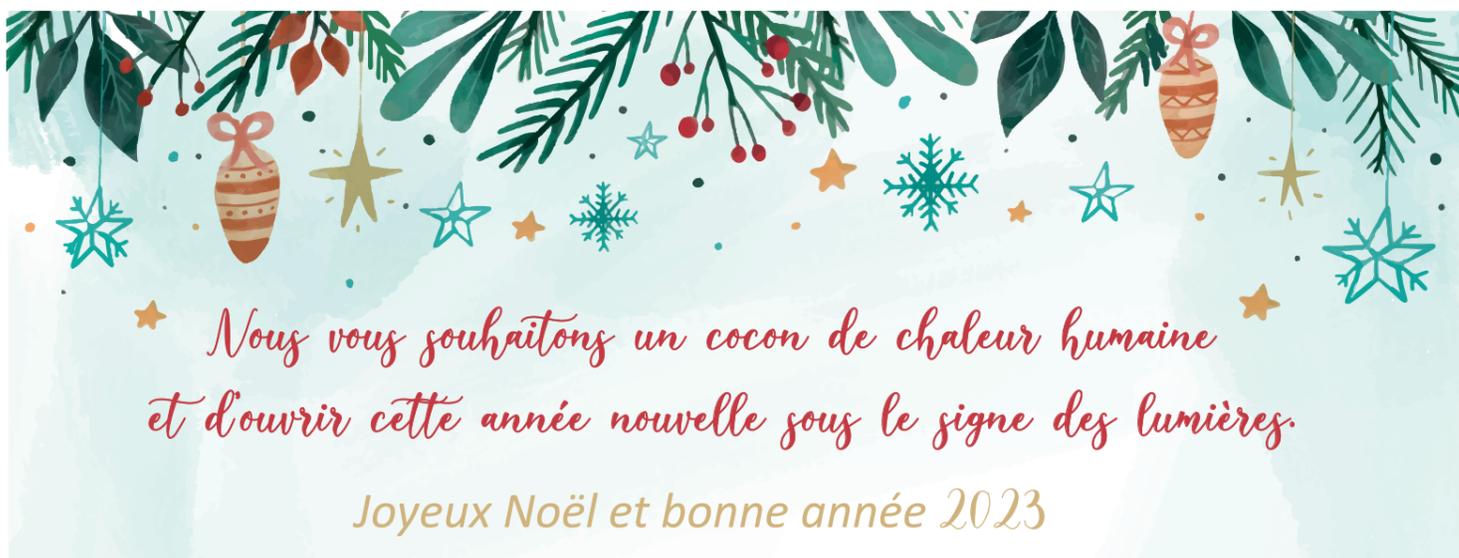


hannut actu

N° 157 - DÉCEMBRE 2022
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ



CROSSCUP

CROSS INTERNATIONAL DE HANNUT
GRAND PRIX DE LA PROVINCE DE LIÈGE
CHAMPIONNAT LBFA

79
years

DIMANCHE 22 JANVIER 2023

STADE LUCIEN GUSTIN - CHEMIN D'AVERNAS - HANNUT

La 79^{ème} édition du Cross International de Hannut, Grand prix de la Province de Liège, se déroulera cette année le 22 janvier 2023.

La CrossCup de Hannut, plus ancienne organisation de cross-country et seule manche wallonne de la CrossCup, a également le privilège de faire partie du World Athletics Cross-Country Tour au rang GOLD reprenant les 15 épreuves du top mondial aux côtés de courses prestigieuses en Espagne, en Italie ou au Kenya.

C'est ainsi que l'année passée, un champion olympique en titre est apparu au départ de Hannut alors que cela n'était jamais arrivé en plus de 40 ans de CrossCup. En effet, Peruth Chemutai, qui a été sacrée championne olympique du 3 000 m steeple en 2021, a pu faire étalage de ses qualités en remportant l'édition 2022.

Cette belle vitrine du cross-country, dont les courses seniors hommes et femmes seront retransmises en direct sur la RTBF, a pour objectif de donner le goût du sport aux jeunes et de promouvoir la formation des jeunes sportifs via les Etoiles de demain de la Province de Liège qui permet à des enfants non affiliés de participer gratuitement à cette course de haut niveau.

Plus d'informations et inscription en ligne :
<https://www.sport.be/crosscup/fr/hannuit/>



SOMMAIRE

Page 1

- Vœux
- Cross Cup

Page 2

- Restauration du site des 7 fontaines
- Recherche gérant indépendant
- Conseil communal des jeunes
- Feux d'artifice et bien être animal
- Repair café

Page 3

- Taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers
- Recyclage des emballages en plastique souple
- Accueil extra scolaire
- Une question de Zénobe de Hannut

Page 4

- Agenda

Imprimé sur papier recyclé



Bonne lecture !



RESTAURATION DU SITE DES SEPT FONTAINES À GRAND-HALLET

Début décembre 2022, les travaux de restauration du site des Sept Fontaines, repris comme Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB), ont démarré, sous la direction de la Ville de Hannut et avec la collaboration de Natagora et Natagriwal ! Ces travaux, qui devraient se terminer fin juin 2023, ont un seul objectif : restaurer des habitats propices à la biodiversité sur le site, qui sera protégé par un statut de réserve naturelle agréée. On vous en dit plus...

Le site des Sept Fontaines comprend une partie de la vallée du ruisseau du Henri-Fontaine où l'on observe de nombreux éléments de végétation (eaux stagnantes, rivière à pente faible, roselière sèche, fourrés rudéraux, aulnaies-frênaies alluviales, prairies alluviales...) qui ont disparu partout ailleurs sur le territoire de la commune en raison de l'intensification importante de l'utilisation des sols.

La plupart des sites d'intérêt biologique présents sur le territoire communal ne sont concernés par aucun statut de protection. Ceux-ci sont donc en proie à diverses menaces qui engendrent progressivement leur disparition ou leur dégradation.

Forte de ce constat, la Ville de Hannut travaille depuis plusieurs

années à sa conservation. Ce projet est d'ailleurs inscrit de longue date dans l'Opération de Développement Rural (ODR) de la commune.

Après un travail de longue haleine mené en collaboration avec les asbl Natagora et Natagriwal qui accompagnent la Ville sur ce projet, et l'octroi du permis d'urbanisme, les travaux ont enfin pu démarrer début décembre.

Le site concerné s'étend sur une surface de 13,10 hectares. Les travaux de restauration visent certains types d'habitats et d'espèces : la restauration de milieux prairiaux humides, la création/restauration d'une mosaïque de mares, la création d'étangs bordés de roselières, la préservation/développement des forêts alluviales et cordons de ripisylves en bords de cours d'eau, ainsi que la restauration de milieux ouverts bocagers.

Ce projet fait l'objet d'une subvention de la Région wallonne (mesure 7.6 du Programme wallon de Développement rural qui vise la restauration de pelouses, de landes et d'habitats situés en Natura 2000 et dans la Structure Écologique Principale) et de fonds européens (FEADER). La société Elawan a également contribué au financement en guise de compensations environnementales.

La Ville de Hannut tient encore à remercier tous les partenaires qui ont contribué à la mise en place de ce projet : les propriétaires et exploitants agricoles, la Fondation rurale de Wallonie, Natagora, Natagriwal, le Département Nature et Forêts et le Département de l'Étude du milieu naturel et agricole de la Région wallonne, le Service Technique Provincial de Liège, ainsi que le Contrat de Rivière Dyle-Gette.

Rendez-vous en 2023 pour la suite !

Plus d'infos :
service Environnement
019 51 93 68
environnement@hannut.be



LE REPAIR CAFÉ clôture sa première année !

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, un Repair Café a vu le jour en novembre 2021.

Le Repair Café est un rendez-vous entre citoyens bien décidés à ne plus jeter leurs objets sans tenter de les réparer ! Le Repair Café, c'est vous, c'est nous, qui nous retrouvons le temps d'un atelier pour réparer ensemble.

Cette activité est entièrement bénévole et portée par des personnes qui offrent de leur temps pour en aider d'autres. Au menu plusieurs ateliers de réparation : électroménagers, informatique, machines à coudre mais aussi la couture et la clinique des doudous/peluches. Bien évidemment, pas de Repair Café sans café !

Un an plus tard, l'équipe compte 9 bénévoles réguliers qui chaque mois, réparent et viennent en aide aux citoyens.

L'équipe vous donne d'ores et déjà rendez-vous en 2023, la reprise aura lieu le 22 janvier de 14h à 16h à la Salle Jean Renard (Administration communale).

Merci à Anne-Marie, Isabelle, Mariëlle, Hélène, Marie-José, Caroline, Chantal, Marc, Christian et François.



En quelques chiffres c'est :

- 97 tentatives de réparations ;
- 79 objets réparés ;
- Un taux de réussite de 88 % ;
- Quelques litres de café et des biscuits ;
- Plus de 70 visiteurs, tous satisfaits !
- Des réparations diverses : des vêtements, des bords de pantalon, machine à café, aspirateur, lecteur DVD, radio, fer à repasser, robot ménager, percolateur, chargeur, micro, machine à pain, machine à coudre, cave à vin, centrale à vapeur, installation de logiciel, récupération de photos,

hannut
REGIE COMMUNALE AUTONOME

La Régie Communale
Autonome d'Hannut

RECHERCHE

un nouveau gérant indépendant

pour la gestion de la cafétéria de son Hall des Sports.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez envoyer votre candidature à dominique.cornelis@hannut ou rca@hannut.be

Renseignements auprès de Mr Dominique Cornélis - 019 51 93 72



CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES



Le jeudi 24 novembre 2022 a eu lieu la prestation de serment des jeunes conseiller.e.s du Conseil Communal des Jeunes. 15 jeunes élu.e.s et 5 suppléant.e.s, venus de 1^{ère} et de 2^{ème} secondaire, composent le groupe CCJ 2022-2024.

Ils.Elles ont eu la chance de prêter serment devant l'Echevin de la Jeunesse, Martin Jamar. Sous le regard de leur famille et des anciens membres

du CCJ, ils ont pris l'engagement "d'œuvrer dans l'intérêt de tous et en particulier des jeunes dans le respect, la tolérance et la solidarité".

Le CCJ est un lieu d'échange, de débat, un espace de créativité qui permet de mener des actions et d'être acteur dans la vie communautaire de la Ville de Hannut.

Le but poursuivi par le CCJ est avant tout de développer la prise de parole et l'écoute des jeunes, d'encourager la formation à la citoyenneté et de favoriser la participation des jeunes à la démocratie locale au travers de projets touchant à l'environnement, à la solidarité, à la culture, au sport, aux loisirs....

Par des idées originales ou encore de manière plus formelle, les jeunes conseiller.e.s réaliseront des actions, des événements, émettront des avis sur les projets communaux, ils.elles seront les garant.e.s de la jeunesse, de leurs attentes et de leurs préoccupations.



Renseignement : Pierre Mottet 019/51.93.88 ou jeunesse@hannut.be

Merci
à Abel, Adrien, Andrea, Arsène, Clémence, Maxim, Clémence, Jules, Lorrin, Mathias, Mathéo, Manon, Leandro, José, Maëlle, Emma, Zéphyr, Nicolas, Mathys et Amaury de porter la voix des jeunes.

FEUX D'ARTIFICE ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Les fêtes de fin d'année arrivent et avec elles, les occasions d'allumer feux d'artifice et pétards. Si notre Règlement général de Police n'interdit pas leur usage pour les particuliers, ils présentent des risques pour la santé et la sécurité publique, et sont une source de panique importante chez les animaux domestiques et sauvages.

Un risque pour la santé et la sécurité publique :

Vous pouvez vous blesser ou vous brûler gravement. Les victimes sont en majorité des hommes et une personne sur quatre a moins de seize ans. De plus, les concentrations de particules fines pendant et juste après le tir des feux d'artifice atteignent des sommets par rapport aux valeurs normales. Cela peut être dangereux, en particulier pour les personnes dont les voies respiratoires sont sensibles, comme les jeunes enfants, les personnes allergiques ou asthmatiques. Enfin, le risque d'incendie est très élevé lors du lancement de feux d'artifice qui peuvent causer d'importants dégâts.

Un risque pour l'environnement :

90 % des particules fines émises pendant le tir de feux d'artifice se retrouvent sur le sol et dans les égouts, et sont donc une source de pollution. Les feux d'artifice sont principalement composés de carbone, de soufre et de nitrate de potassium auxquels on additionne, selon le résultat que l'on veut obtenir, différentes substances dont des métaux pour varier la couleur et la forme du feu d'artifice. Autant d'éléments impactant le niveau de concentration des particules polluantes dans notre environnement.

Un risque en matière de bien-être animal :

Les feux d'artifice représentent une source de panique pour TOUS les animaux. Chiens, chats, oiseaux, animaux en prairie... Tous ont une ouïe beaucoup plus fine que la nôtre. Le bruit dégagé par les tirs leur est insupportable. Apeurés par ces détonations, ils s'affolent, s'échappent, se blessent et parfois y perdent même la vie. Les histoires sont nombreuses : des chiens s'enfuient, des chevaux s'échappent et finissent sur la voie publique. Les arrêts cardiaques chez nos animaux de compagnie sont d'ailleurs fréquents lors de feux d'artifice.

Quelques conseils de précaution pour vos animaux de compagnie, si des feux d'artifice retentissent près de votre domicile :

- ✓ Gardez vos animaux à l'intérieur dès la tombée de la nuit.
- ✓ Fermez rideaux et volets.
- ✓ Laissez la lumière ou radio allumée.
- ✓ Veillez à ce que votre animal soit pucé et enregistré afin de le retrouver plus facilement s'il s'enfuit.
- ✓ L'idéal est de se comporter normalement : ne réconfortez pas exagérément votre animal et ne le punissez pas non plus s'il montre des signes de peur.

Plus d'information :
service Environnement
019/51.93.68
environnement@hannut.be.

→ ACTU' INFOS

TAXE sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers en 2023

Pas de changement dans le montant de la partie forfaitaire de la taxe en 2023 :



- ▶ 90€ pour une personne isolée
- ▶ 120€ pour un ménage de deux personnes
- ▶ 145€ pour un ménage de trois personnes
- ▶ 170€ pour un ménage de quatre personnes et plus

Cette partie forfaitaire vous donne droit notamment aux collectes en porte-à-porte des PMC et des papiers-cartons, l'usage des bulles à verre, l'accès au Recyparc ainsi qu'un quota de 30 kg/hab. de déchets ménagers (conteneur noir), 30 kg/hab. de déchets organiques (conteneur vert) et 30 levées de conteneurs par ménage.

Si vous triez bien, il y a moyen de n'avoir aucun supplément !

Par ailleurs, la Ville de Hannut récompense les bons trieurs.



Pour le surplus, le prix des déchets s'élève à :

- 0,13 €/kg de déchets ménagers (conteneur noir) au-delà de 30 kg et jusqu'à 100 kg/hab ;
- 0,26 €/kg de déchets ménagers (conteneur noir) au-delà de 100 kg/hab ;
- 0,08 €/kg de déchets organiques (conteneur vert) au-delà de 30 kg/hab ;
- 0,79€ par levée supplémentaire au-delà du nombre de vidanges prévues dans la partie forfaitaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les langes d'enfants sont collectés via le conteneur tout-venant (noir) et plus via le conteneur organique (vert).



Une alternative : les langes lavables.

N'hésitez pas à consulter la brochure réalisée par Intradel sur le sujet. Elle est disponible gratuitement à l'entrée de l'Administration communale ou sur le site Internet d'Intradel.

Quelles sont les mesures sociales qui accompagnent cette taxe et quelles démarches dois-je entreprendre ?

1. Pour les demandes d'exonération de la partie forfaitaire de la taxe :

- Fournir une **attestation émanant de l'établissement d'hébergement** pour toute personne (isolée) en **maison de repos ou de soins** pour personnes âgées, ou en milieu psychiatrique.

2. Pour les réductions sur la partie proportionnelle de la taxe (sur base situation au 01/01/2023) :

- Fournir une **attestation officielle de la Mutualité (pour statut "BIM")** ou de l'**Office National des Pensions (pour statut "GRAPA")** relative à l'année 2023 pour les personnes pouvant se prévaloir, au 1^{er} janvier 2023, du titre 'BIM' et/ou 'GRAPA' : une réduction de la taxe proportionnelle au poids des déchets ménagers résiduels fixée à **0,13 €/kg** (maximum 70 kg par habitant).
- Fournir un **certificat médical du médecin traitant** pour les personnes souffrant d'une incontinence chronique ou étant munies d'une poche urostomie (exonération jusqu'à 1000 kg par ménage).

Pour bénéficier d'une de ces exonérations ou d'une de ces réductions, il convient d'envoyer au Service Finances de l'Administration communale, entre le 4 janvier et le 28 février 2023, le document cité ci-avant.

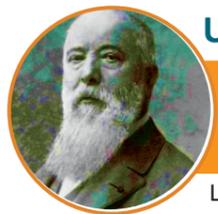


Nous vous rappelons que toutes ces démarches doivent être effectuées chaque année.

N.B. Une famille comptant, dans ses membres inscrits au registre de la population au 1^{er} janvier 2023, des enfants âgés de moins de 3 ans, bénéficiera automatiquement d'une réduction par enfant de la taxe proportionnelle au poids des déchets ménagers résiduels fixée à 0,13€/kg (pour 70 Kg au-delà des 30 Kg de déchets ménagers résiduels prévus dans la partie forfaitaire), sans avoir à accomplir de formalité auprès de l'Administration communale. Cette réduction sera déduite en 2024.

Renseignements complémentaires :

- ✓ pour les aspects "taxe" : service Finances 019 51 93 81 - email : finances@hannut.be
- ✓ pour le tri et la collecte des déchets : service Environnement 019 51 93 68 email : environnement@hannut.be



Une question de Zénobe de Hannut !

Quel est la réglementation en cas de gel ou de chute de neige ?

Lors de chutes de neige ou par temps de gel, tout riverain doit déblayer le trottoir devant le bien qu'il occupe pour permettre le passage des piétons en toute sécurité. Il est autorisé pour faciliter le travail, l'utilisation de sel en quantité suffisante pour faire fondre la neige ou la glace.

Attention, la neige ou la glace ne peuvent pas être jetées sur la voie publique, mais mises en tas sur le bord du trottoir ou de l'accotement de manière à gêner le moins possible la circulation tant des véhicules que des piétons.

L'article 28 du Règlement Général de Police régit les obligations des citoyens en cas de gel ou de chute de neige.

L'objectif est de garantir la sécurité des habitants et des piétons.

Une question ? Vous pouvez vous adresser au service Sécurité et Prévention : Agent constatateur : Thomas Goyen – 019/63.05.18 – thomas.goyen@hannut.be



Nouveau : dès le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages en plastique dans un seul sac PMC !

Depuis plusieurs années, Hannut était commune-pilote pour le tri et le recyclage des emballages en plastique souple, mis en place par Intradel. Leur usine de recyclage Sitel ne pouvait accueillir tous ces emballages supplémentaires et il convenait donc de séparer les emballages en plastique rigide et souple en deux sacs distincts : les PMC bleus et les sacs transparents, qui étaient acheminés à deux endroits différents.

Vu les résultats positifs dans les communes-pilotes, Intradel a élargi ce système de tri

dans 65 communes de la zone en 2020, pour une période de transition, le temps que leur nouvelle usine Sitel soit construite à Engis.

C'est désormais chose faite ! Et dès ce 1^{er} janvier 2023, les citoyens sont invités à déposer tous les emballages en plastique souple dans leur sac PMC avec les emballages en plastique rigide, les emballages en métal et les cartons à boisson.

Comment trier mes emballages en plastique souple (films, sacs et sachets) jusqu'au 1^{er} janvier 2023 ?

Continuez à les jeter dans le sac transparent uniquement. Vous pourrez présenter ces sacs lors de la première collecte de sacs PMC de janvier 2023. Pourquoi ? Car la nouvelle usine Sitel ne sera disposée à trier les plastiques souples qu'à partir de janvier 2023.

Puis-je terminer mon stock de sacs transparents ?

Oui, bien sûr ! A partir du mois de janvier, ils peuvent être utilisés jusqu'à épuisement des stocks comme des sacs PMC bleus et contenir les emballages en plastique rigide et souple, les emballages métalliques et les cartons à boissons. Ils seront donc collectés toutes les 2 semaines (comme des sacs PMC).

Y a-t-il des changements par rapport à la collecte ?

Non ! Les collectes des sacs PMC restent inchangées et auront lieu toutes les 2 semaines.

Pour plus d'information, rendez-vous dans votre calendrier de collecte Intradel ou sur www.intradel.be.



L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, UN TROISIÈME LIEU DE VIE, MAILLON ESSENTIEL À L'ÉCOLE ET POURTANT HORS DU TEMPS SCOLAIRE ! UN SECTEUR À SOUTENIR !

Le mardi 24 janvier 2023, la journée extrasCOOL mettra en lumière tous ces professionnel.le.s essentiel.le.s et pourtant trop souvent invisibles et peu reconnu.e.s dans notre société.



L'Accueil extrascolaire a son identité propre. Ce n'est pas une garderie mais un lieu qui accueille les enfants avant et/ou après l'école afin de permettre aux parents de travailler sereinement.

L'Accueil extrascolaire, c'est un temps d'éducation non-formelle, un temps de transition récréatif où l'enfant peut souffler, découvrir comment entrer en relation avec les autres, comment gérer ses conflits, comment vivre-ensemble... **accompagné par des professionnel.le.s disponibles et bienveillant.e.s.**

En tant que parents, n'hésitez pas à les solliciter, à vous intéresser à ce qu'ils et elles organisent pour et avec vos enfants et comment ils et elles en prennent soin.

Prenez le temps de dialoguer... vous découvrirez de véritables partenaires dans l'accompagnement journalier de vos enfants.

Merci à l'asbl l'EVEIL et à l'asbl l'OASIS familiale pour la qualité d'encadrement des enfants accueillis sur notre commune.



La Coordination ATL vous informe et relaie vos besoins.
Votre correspondante ATL :
Anne-Lise Léonard
0478 79 41 62
atl@hannut.be



espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé et rendu non glissant.

Neige et glaces ne pourront être jetées sur la voie publique, elles seront mises en tas sur le bord du trottoir ou de l'accotement le long de la chaussée, de manière à gêner le moins possible la circulation tant des véhicules que des piétons.

- 28.3 Des stalactites de glace
Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants.

En attendant leur enlèvement, les personnes visées à l'article précédent ou le gardien en vertu d'un mandat de l'immeuble, doit prendre toute mesure pour écarter tout danger pour les personnes ou pour leur bien et pour assurer la sécurité des usagers aux endroits exposés.



IL ÉTAIT UNE HISTOIRE...

AVEC ANNE-LISE LÉONARD POUR LES 4 - 7 ANS



À 15H

11 JANVIER
8 FÉVRIER
8 MARS
12 AVRIL
14 JUIN

2023

AVEC ROSINE DRESSE POUR LES 6 MOIS - 3 ANS

2023

18 JANVIER
15 FÉVRIER
15 MARS
19 AVRIL
17 MAI
21 JUIN

À 16H



RUE DE LANDEN 43, 4280 HANNUT 019/51.23.16
BIBLIOTHÈQUES HANNUT - LINCENT

AGENDA des festivités hannut est à vous

Décembre 2022 - Janvier & février 2023

2^{/12} > 08^{/01}

LA PLAZA WINTER

Voir le programme complet sur la page facebook - Grand Place

20^{/12}

MARCHE AUX FLAMBEAUX

À 17h30 - Ecole de Thisnes - 019/51 30 83

21^{/12}

DÉGUSTATION DE NOËL

À partir de 17h00 - Ecole de Grand-Hallet - 019/63 36 18

22^{/12}

VIVA FOR LIFE TOUR

16h - Grand Place

2^{/12}

DÉGUSTATION DE NOËL

À partir de 17h00 - Ecole de Lens-Saint-Remy - 019/51 31 23

21^{/12}

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE

16h - 6 mois à 3 ans - Bibliothèque - Entrée libre

23^{/12}

ANIMATIONS DE NOËL

En journée - Ecole d'Avernas-le-Bauduin - 019/51 30 82

28^{/12}

ALZHEIMER CAFÉ

14h à 16h - Salle Oger Charlier à Villers-le-Peuplier

11^{/01}

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE

15h - 4 à 7 ans - bibliothèque communale - 019/51 23 16 - Hannut

13^{/01}

EXPOSITION ISABELLE EVRARD

Galerie d'Art du Château Mottin - infos : <https://www.centreculturelhannut.be/> - 019/51 90 63 - Hannut

14^{/01}

THÉÂTRE – HUMOUR : EN ATTENDANT LA FIN

20h30 salle de l'Académie de Hannut - infos : 019/51 90 63 <https://www.centreculturelhannut.be/>

18^{/01}

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE

16h - 6 mois à 3 ans - bibliothèque communale - 019/51 23 16 - Hannut

23^{/01}

CONFÉRENCE : NOMBRE D'OR ? NOMBRE D'ART ?

14h à 16h Salle de l'Académie de Hannut - 8€ - infos : 019/51 90 63 - <https://www.centreculturelhannut.be/>

1^{/02}

ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL "VIVE LE VENT"

de 15h à 16h30 - Un moment de partage pour les enfants de 3 à 6 ans et leurs parents/grands-parents

Bibliothèque - Plus d'informations et inscription au 019/51 23 16

8^{/02}

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE

15h - 4 à 7 ans - bibliothèque communale - 019/51 23 16 - Hannut

10^{/02}

SOUPER DE CARNAVAL

Ecole d'Avernas-le-Bauduin - 019/51 30 82

11^{/02}

IMPRO : CONFIDENCES SUR L'OREILLER

20h30 - Salle de l'Académie - 13€ prévente - Infos : 019/51 90 63 - <https://www.centreculturelhannut.be/>

15^{/02}

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE

16h - 6 mois à 3 ans - bibliothèque communale - 019/51 23 16 - Hannut

Une campagne où il fait bon
vivre, c'est quoi pour vous ?



Jusqu'au 22 janvier 2023,

le GAL Meuse@Campagnes recueille
vos idées d'actions, de projets.



www.meusecampagnes.be/appele-a-projets

LE 24 JANVIER 2023

Mobilisons-nous pour un accueil extrasCOOL de
qualité (re)connu !



Quand : 24 janvier 2023

Où : Partout en FWB

Qui : L'ensemble des accueils
extrascolaires de la FWB



Plus d'info :



Avec le soutien de l'ONE et
de la Fédération Wallonie-
Bruxelles.

ONE FEDERATION
WALLONIE-BRUXELLES